

Travaux de la Chambre

témoignage fort émouvant a été rendu à la mémoire de feu Wallace Nesbitt par la foule considérable qui se pressait à ses très émouvantes funérailles, à Woodstock (Ont.), le 24 décembre dernier.

Monsieur l'Orateur, je me joins à mes autres collègues pour demander que la Chambre adresse ses très sincères condoléances à la mère de feu Wally Nesbitt, à sa sœur, aux membres de sa famille ainsi qu'à tous ceux qui lui étaient chers.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, nous déplorons tous, bien sûr, la perte d'un député comme M. Nesbitt. Aussi, au nom de tous les membres de notre parti, j'offre à la famille et aux parents et amis du défunt mes plus sincères condoléances.

Je voudrais aussi, monsieur le président, offrir, en particulier au parti conservateur progressiste qui, dans l'espace de quelques semaines, a été affligé deux fois par le décès d'un de ses membres, des condoléances particulières. Et je profite de cette occasion pour ajouter que l'exemple d'un homme comme M. Nesbitt en est un que tous les députés peuvent suivre sans crainte de se tromper.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ENGRAIS CHIMIQUES

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement et au nom du ministre de l'Agriculture, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles un rapport sur la situation en matière d'engrais chimiques au Canada en 1973-1974.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que la première question à l'ordre du jour aujourd'hui sera le bill C-245, et qu'à 4 h 45 nous nous proposons d'interrompre les délibérations avec l'assentiment de la Chambre pour passer au bill C-203 sur les dépenses d'élection et aux votes par appel nominal. Il y a eu consultations et, sauf erreur, cette procédure est acceptée. Dans l'affirmative, la Chambre pourrait en ordonner ainsi.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous d'accord. Je pourrais peut-être profiter de cette occasion pour vous faire part qu'au cours des discussions on a aussi envisagé la possibilité de réduire à six ou sept les 13 votes par appel nominal.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

A 5 heures peut-être pourrions-nous faire état d'un tel arrangement.

M. l'Orateur: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

* * *

LES POSTES

PROPOSITION DE RÉTABLISSEMENT DE LA LIVRAISON DE COURRIER LE SAMEDI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, comme le Canada est un des rares pays au monde qui n'a pas de livraison de courrier le samedi et étant donné les retards de plus en plus nombreux de la poste en général ainsi que le grand nombre de petites entreprises qui comptent beaucoup et de plus en plus sur des services quotidiens de livraison, je demande à la Chambre l'autorisation aux termes de l'article 43 du Règlement de proposer, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le gouvernement songe immédiatement à rétablir à l'année le service de livraison du courrier le samedi au Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ALBERTA VIA VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une question urgente et d'une pressante nécessité. Il s'agit du risque permanent de déversement de pétrole dans le détroit de Juan de Fuca. Étant donné la décision de transporter le pétrole brut albertain à partir du port de Vancouver à bord de navires étrangers dont l'état de navigabilité est douteux, ce qui affaiblit sérieusement la crédibilité du gouvernement actuel qui s'oppose au mouvement des pétroliers entre l'Alaska et les États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Howard):

Que le gouvernement abandonne immédiatement cette façon d'approvisionner le marché de l'Est et la remplace immédiatement par un transport ferroviaire et routier d'urgence jusqu'au parachèvement de l'oléoduc de Montréal.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?